

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ECOWAS

HEADQUARTERS:
6, KING GEORGE V ROAD,
P. M. B. 12745
LAGOS (NIGERIA)
TELEPHONE: 636839, 636841, 636064, 630398
SECRETARIAT



CEDEAO

SIEGE:
6, KING GEORGE V ROAD
P. M. B. 12745
LAGOS (NIGERIA)
TELEPHONE: 636839, 636841, 636064, 630398
SECRETARIAT

Ref. No... ECM/PR/SE/02/89.....

..... 19.....

COMMUNIQUE DE PRESSE

Voici le texte du Communiqué final publié à la fin des travaux de la Douzième Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Ouagadougou, du 29 au 30 juin 1989.

COMMUNIQUE FINAL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a tenu sa douzième session ordinaire à Ouagadougou, Burkina Faso, les 29 et 30 juin 1989 sous la présidence de Son Excellence Alhaji Dawda Kairaba JAWARA, Président de la République de Gambie.

2. Etaient présents à ce Sommet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que les représentants dûment mandatés suivants :

- Son Excellence le Général Mathieu KEREKOU,
Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National de la République Populaire du BENIN.
- Son Excellence le Capitaine Blaise COMPAORE,
Président du Front Populaire,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement du BURKINA FASO.
- Son Excellence Alhaji Dawda Kairaba JAWARA,
Président de la République de GAMBIE.

- Son Excellence le Général de Division
Joao Bernardo VIEIRA,
Président de la République de GUINEE BISSAU.
- Son Excellence le Général Moussa TRAORE,
Secrétaire Général de l'Union Démocratique du
Peuple Malien,
Président de la République du MALI.
- Son Excellence le Colonel
Maouiya Ould Sid'Ahmed TAYA,
Président du Comité Militaire de Salut National,
Chef de l'Etat de la République Islamique de
MAURITANIE.
- Son Excellence le Général Ali SAIBOU,
Président du Conseil Supérieur d'Orientation
Nationale,
Chef de l'Etat de la République du NIGER.
- Son Excellence le Général
Ibrahim Badamasi BABANGIDA,
Président, Commandant-en-Chef des Forces
Armées de la République Fédérale du NIGERIA.
- Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF,
Président de la République du SENEGAL.
- Son Excellence le Général Gnassingbé EYADEMA,
Président Fondateur du Rassemblement du
Peuple Togolais,
Président de la République TOGOLAISE.
- Son Excellence
Monsieur Pedro Verona Rodrigues PINES,
Premier Ministre, représentant Son Excellence
Monsieur Aristides Maria PEREIRA,
Président de la République du CAP VERT
- Son Excellence Monsieur Maurice Seri GNOLEBA,
Ministre d'Etat, représentant Son Excellence
Monsieur Félix HOUPHOUET-BOIGNY,
Président de la République de COTE D'IVOIRE.

- Son Excellence Dr. Kwesi BOTCHWEY,
Secrétaire du PNDC aux Finances et à la Planification Economique, représentant Son Excellence le Capitaine d'Aviation Jerry John RAWLINGS, Président du Conseil Provisoire de Défense Nationale,
Chef de l'Etat de la République du GHANA.
- Son Excellence Monsieur Edouard BENJAMIN,
Ministre du Plan et de la Coopération Internationale, représentant Son Excellence le Général Lansana CONTE,
Président du Comité Militaire de Redressement National,
Chef de l'Etat,
Président de la République de GUINEE.
- Son Excellence Dr. Elijah TAYLOR
Ministre du Plan et des Affaires Economiques, représentant Son Excellence, Dr. Samuel Kanyon DOE,
Président de la République du LIBERIA.
- Son Excellence Dr. Sheka H. KANU,
Ministre du Développement National et de la Planification Economique,
représentant Son Excellence, le Général de Division, le Dr. Joseph Saidu MOMOH,
Président de la République de SIERRA LEONE.

3. Son Excellence le Général André KOLINGBA, Président de la République Centrafricaine et Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a assisté au Sommet de la CEDEAO en qualité d'invité d'honneur.

4. Ont participé en qualité d'observateurs à la douzième session, les représentants des organisations ci-après :

.../...

- le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)
- le Vice-Président de la Banque africaine de Développement (BAD)
- le Secrétaire Exécutif de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO)
- le Président de la Fédération des Chambres de Commerce de l'Afrique de l'Ouest (FCCAO)
- le Président de ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED
- le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
- le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
- le Secrétaire Général de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)
- le Secrétaire Général de l'OCCGE
- le Secrétaire Général du Groupe des ACP
- le Secrétaire Exécutif du CILSS
- le Secrétaire Général de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports
- le Secrétaire Général du LIPTAKO-GOURMA
- le Secrétaire Exécutif du Comité Inter-Etats d'Etudes Hydrauliques (CIEH)
- le Directeur du MULPOC/CEA
- le Directeur de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV)
- le Directeur du Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou (CRTO)
- le Président du Comité des Ambassadeurs de la CEDEAO à Bruxelles
- le Président du Comité des Ambassadeurs de la CEDEAO à Lagos
- le Représentant de l'ONUDI

- le Représentant de la PANA
- le Représentant de la Banque Islamique de Développement (BID)
- le Représentant de l'ADRAO.

I. ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

5. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont passé en revue la situation économique de la sous-région et convenu qu'en dépit des efforts nationaux résolus et soutenus pour assurer le redressement économique et l'ajustement structurel, la situation continue d'être une source de grande préoccupation. Les effets cumulés de la chute des cours des produits de base, du fardeau accablant du service de la dette, du déficit persistant de la balance des paiements, de l'insuffisance de l'aide internationale au développement, des politiques protectionnistes des pays industrialisés, des calamités naturelles, telles que la sécheresse, la désertification, les invasions de criquets, l'érosion des sols et les inondations, ont considérablement réduit la capacité des Etats membres de la CEDEAO à mettre en oeuvre leurs programmes de réforme et de relance économiques, à financer les importations de denrées de première nécessité, et à réhabiliter les infrastructures existantes sans compter les nouveaux projets de développement indispensables pour la relance et la croissance. Cette situation, associée au fait que le paysage économique est de plus en plus dominé par une recrudescence du régionalisme économique y compris particulièrement la perspective de la création d'un marché européen unique intégré en 1992, requièrent qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour redynamiser et intensifier le processus d'intégration de leur sous-région. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont convenu, à cet effet, que tous les Etats membres doivent, dans une première étape, commencer sans tarder l'application dans leurs juridictions nationales, de tous les Actes et Décisions communautaires.

../..

le représentant de l'ARAB

le représentant de la Banque Islamique de

Développement (BID)

le représentant de l'ARAB

ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE L'ARAB

1. INTRODUCTION

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont passé en revue la situation économique de la sous-région et convenu qu'un effort des efforts nationaux résolus et soutenus pour assurer le développement économique et l'ajustement structurel de la situation continue d'être une source de grande préoccupation. Les efforts conjoints de la sous-région des efforts conjoints de la sous-région, en particulier, ont permis de réduire le déficit du compte de l'équilibre des paiements de la sous-région de l'insuffisance de l'aide internationale au développement, des politiques industrielles des pays industrialisés, des calamités naturelles, celles que la récession, la déflation, les investissements de capitaux, l'écart des coûts et les innovations ont considérablement réduit la capacité des Etats membres de la CEE à mettre en œuvre leurs programmes de réforme et de relance économiques. L'insuffisance des importations de biens de première nécessité et à réhabiliter les infrastructures existantes sans compromettre les nouveaux projets de développement indépendants pour la relance et la croissance. Cette situation, associée au fait que le paysage économique est de plus en plus dominé par une répartition de régionalisation économique y compris partiellement la perspective de la création d'un marché unique intégré en 1992, rendent d'autant plus pressante la nécessité de réhabiliter et d'intensifier le processus d'intégration sous-région. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont convenu, à cet effet, que tous les Etats membres doivent, dans une première étape, commencer sans tarder l'application dans leurs juridictions nationales, de tous les Actes et Décisions communautaires.

II. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE RELANCE ECONOMIQUE
DE LA CEDEAO

6. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a pris acte du Rapport de la Réunion des Ministres du Plan sur l'état d'exécution du Programme de Relance économique de la CEDEAO et approuvé les propositions relatives à l'instauration de concertations plus régulières entre les responsables politiques en vue d'une approche plus régionale en matière de gestion économique nationale. La Conférence a accepté la recommandation des Ministres proposant que la priorité soit accordée à l'exécution des projets régionaux ainsi que des projets nationaux contenus dans le programme d'investissement ayant un grand impact régional.

III. L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'EUROPE DE 1992

7. La Conférence a exprimé la nécessité de suivre le processus final de la création d'un marché européen unique intégré, et demandé au Secrétaire Exécutif d'entreprendre une étude approfondie sur les répercussions de l'Acte Unique européen sur l'économie ouest africaine, et de présenter des propositions pertinentes sur la meilleure façon pour la Communauté et les Etats membres de répondre aux changements prévus.

IV. LA SITUATION DE LA DETTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

8. La Conférence a convenu, eu égard à l'endettement croissant des Etats membres de la CEDEAO dont la quasi totalité sont dans la catégorie des pays "affligés par la dette", que la Communauté devrait insister pour obtenir une réduction absolue de la dette globale des pays de l'Afrique de l'Ouest. A ce propos, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont favorablement accueilli la récente annulation globale de la dette annoncée par certains pays industrialisés, et ont,

../..

THE STATE OF THE WORLD IN 1992

by [illegible]

The Conference on the State of the World in 1992 was held in Rio de Janeiro, Brazil, from June 3 to June 14, 1992. It was the first of a series of conferences organized by the United Nations to address global issues. The conference was attended by representatives from 178 countries, as well as the heads of state of 109 countries. The main theme of the conference was "Our Common Future", which was the title of the 1987 report by the World Commission on Environment and Development. The conference resulted in the adoption of the Agenda 21, a comprehensive plan of action for the 21st century. Agenda 21 covers a wide range of issues, including population, environment, development, and social issues. It is a blueprint for sustainable development, which is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs. Agenda 21 is a framework for action, which provides a common vision and a set of principles and objectives for the 21st century. It is a call to action for all countries, and it is a challenge for all of us to work together to achieve a sustainable future for all.

THE STATE OF THE WORLD IN 1992

The State of the World in 1992 is a report that provides a comprehensive overview of the world's progress in achieving the goals of Agenda 21. It is a report that is based on the findings of the World Commission on Environment and Development, which was established in 1983. The commission was charged with the task of studying the relationship between development and the environment, and with the task of recommending ways to achieve sustainable development. The commission's report, "Our Common Future", was published in 1987. It is a report that has been widely read and discussed, and it has been the basis for many international agreements and actions. The State of the World in 1992 is a report that provides a comprehensive overview of the world's progress in achieving the goals of Agenda 21. It is a report that is based on the findings of the World Commission on Environment and Development, which was established in 1983. The commission was charged with the task of studying the relationship between development and the environment, and with the task of recommending ways to achieve sustainable development. The commission's report, "Our Common Future", was published in 1987. It is a report that has been widely read and discussed, and it has been the basis for many international agreements and actions.

THE STATE OF THE WORLD IN 1992

The State of the World in 1992 is a report that provides a comprehensive overview of the world's progress in achieving the goals of Agenda 21. It is a report that is based on the findings of the World Commission on Environment and Development, which was established in 1983. The commission was charged with the task of studying the relationship between development and the environment, and with the task of recommending ways to achieve sustainable development. The commission's report, "Our Common Future", was published in 1987. It is a report that has been widely read and discussed, and it has been the basis for many international agreements and actions. The State of the World in 1992 is a report that provides a comprehensive overview of the world's progress in achieving the goals of Agenda 21. It is a report that is based on the findings of the World Commission on Environment and Development, which was established in 1983. The commission was charged with the task of studying the relationship between development and the environment, and with the task of recommending ways to achieve sustainable development. The commission's report, "Our Common Future", was published in 1987. It is a report that has been widely read and discussed, and it has been the basis for many international agreements and actions.

par une résolution, lancé un appel à tous les créanciers publics et institutionnels pour qu'ils acceptent de s'inspirer de ces gestes magnanimes et de consentir un allègement global et substantiel de la dette en faveur des Etats membres de la CEDEAO.

V. NEUVIEME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE L'IDA

9. La Conférence a adopté une résolution adressée à la Communauté internationale des bailleurs de fonds, et aux pays du Groupe des Sept en particulier, pour qu'ils contribuent généreusement à la Neuvième Reconstitution des Ressources de l'Association internationale du Développement (IDA-9), de manière à ce que les ressources destinées à l'Afrique dans le cadre de IDA-9 soient au moins égales en termes réels à celles allouées sous IDA-8 et que l'Afrique conserve sa part actuelle de 50 % des ressources de l'Association. Les programmes de réforme en cours d'exécution par les pays africains ont besoin de ce soutien.

VI. CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES ETATS MEMBRES

10. La Conférence a examiné une recommandation relative à l'adoption d'une nouvelle clef de répartition des contributions des Etats membres aux Budgets des Institutions de la Communauté. Considérant les implications de cette recommandation, la Conférence a décidé de créer un Comité de Cinq membres comprenant le Ghana, la Guinée, le Niger, le Nigéria et le Togo, qui se chargera de déterminer cette clef de répartition par voie de négociation. Il est demandé au Comité de s'efforcer d'achever ses travaux avant la fin de l'année 1989. Les recommandations du Comité seront soumises à la Conférence pour examen lors de sa Treizième Session en 1990, et si elles étaient adoptées, elles entreraient en vigueur à compter du 1er janvier 1991.

11. En prenant cette décision, la Conférence savait que contrairement aux dispositions du Protocole relatives aux

La Conférence a examiné une recommandation relative à l'adoption d'une nouvelle charte de répartition des ressources. Les États membres ont adopté cette recommandation.

CONSTITUTION FINANCIÈRE DES ÉTATS MEMBRES

La Conférence a examiné une recommandation relative à l'adoption d'une nouvelle charte de répartition des ressources. Les États membres ont adopté cette recommandation.

CONSTITUTION FINANCIÈRE DES ÉTATS MEMBRES

La Conférence a examiné une recommandation relative à l'adoption d'une nouvelle charte de répartition des ressources. Les États membres ont adopté cette recommandation.

En prenant cette décision, la Conférence savait que...

contributions qui stipulent une révision de la clef de répartition tous les trois ans, aucune révision n'avait été effectuée depuis 1976. Il a également été reconnu que toute nouvelle clef de répartition devrait résulter de négociations comme ce fut le cas en 1976.

I2. Dans l'intervalle, la Conférence a lancé un appel à tous les Etats membres ayant des arriérés de contributions pour qu'ils s'en acquittent sans plus tarder, et en tout état de cause avant le mois de juin 1990. Les Etats qui ne sont pas en mesure de régler immédiatement tous leurs arriérés, peuvent le faire en versements trimestriels égaux sur une période d'un an pour compter du 1er juillet 1989.

13. Il a été demandé au Secrétaire Exécutif de suivre l'application de cette décision et d'en faire rapport à la Conférence à sa Treizième session.

VII. APPLICATION DES ACTES ET DECISIONS DE LA COMMUNAUTE

14. La Conférence a reconnu que le développement de la Communauté a atteint un tel stade critique qu'il s'avère nécessaire de consolider d'urgence ses réalisations, de fixer des priorités et de ré-orienter ses activités en vue de leur donner une précision plus grande et une orientation plus nette. A cette fin, la Conférence a décidé que les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, prennent sans plus tarder des dispositions urgentes pour ratifier tous les Protocoles et Conventions qui ne l'ont pas encore été et en tout état de cause, le 31 décembre 1989 au plus tard, date à laquelle, les instruments de ratification devront avoir été déposés auprès du Secrétariat Exécutif.

VIII. PROGRAMMES DE COOPERATION COMMUNAUTAIRES

15. En vue de donner aux activités de la Communauté une plus grande précision, la Conférence a convenu que dans les toutes prochaines années, les Institutions de la Communauté

devraient accorder la priorité absolue à la promotion et au développement des échanges intra-communautaires et des sous-secteurs connexes à l'expansion du commerce tels le programme de coopération monétaire, la libre circulation des personnes et des biens, le schéma de libéralisation des échanges, le programme de relance économique et les programmes agricoles et industriels.

16. S'agissant du schéma de libéralisation des produits industriels originaires des Etats membres, la Conférence a fixé au 1er janvier 1990, la date de démarrage dudit schéma.

17. A cet égard, la Conférence a lancé un appel à tous les Etats membres dont les produits et entreprises industriels ont été approuvés pour qu'ils versent rapidement les montants dus au Fonds de Compensation et dans tous les cas, avant le 31 décembre 1989.

IX. LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

18. La Conférence a exprimé son ferme engagement en faveur du principe de la libre circulation des citoyens de la Communauté de part et d'autre des frontières nationales. Elle a reconnu que ces mouvements constituent la base du processus d'intégration et a donc invité tous les Etats membres à prendre les dispositions requises pour lever tous les obstacles et entraves à la libre circulation des citoyens de la Communauté.

19. Au niveau communautaire, la Conférence a approuvé les recommandations de la Réunion des Ministres de l'Intérieur de la CEDEAO tenue à Banjul et adopté un Protocole additionnel qui prévoit la constitution de missions d'enquête pour examiner les plaintes faisant état de violations systématiques et flagrantes du Protocole sur la Libre circulation des personnes.

../..

Le présent document est soumis à la discussion et à l'approbation des délégués des gouvernements intéressés. La Commission des Communautés européennes a l'honneur de vous adresser ce document en vue de l'élaboration d'un projet de traité instituant une Communauté économique européenne. Le présent document est soumis à la discussion et à l'approbation des délégués des gouvernements intéressés.

1. La Commission des Communautés européennes a l'honneur de vous adresser ce document en vue de l'élaboration d'un projet de traité instituant une Communauté économique européenne. Le présent document est soumis à la discussion et à l'approbation des délégués des gouvernements intéressés.

2. A cet égard, la Commission a l'honneur de vous adresser ce document en vue de l'élaboration d'un projet de traité instituant une Communauté économique européenne. Le présent document est soumis à la discussion et à l'approbation des délégués des gouvernements intéressés.

LE TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

1. La Commission a l'honneur de vous adresser ce document en vue de l'élaboration d'un projet de traité instituant une Communauté économique européenne. Le présent document est soumis à la discussion et à l'approbation des délégués des gouvernements intéressés.

2. La Commission a l'honneur de vous adresser ce document en vue de l'élaboration d'un projet de traité instituant une Communauté économique européenne. Le présent document est soumis à la discussion et à l'approbation des délégués des gouvernements intéressés.

20. Au niveau national, la Conférence a demandé à tous les Etats membres de faire imprimer dans les meilleurs délais, le Carnet de Voyage CEDEAO à l'intention de leurs citoyens; d'élaborer et d'intensifier des programmes destinés à informer les agents d'immigration et à les sensibiliser sur les dispositions des Protocoles de divulguer les informations au niveau de leurs citoyens et de lancer des campagnes de sensibilisation du public. Pour faciliter la tâche, il est demandé que les dispositions des Protocoles soient traduites dans les langues nationales.

21. Par ailleurs, la Conférence a invité les Etats membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et mettre un terme aux violations des Protocoles, et éviter toute action unilatérale susceptible de faire obstacle à l'application de ceux-ci.

22. La Conférence a également demandé aux Etats membres d'envisager la création de commissions spéciales dans leurs juridictions nationales pour la promotion et la protection des droits des citoyens de la Communauté aux termes des dispositions des Protocoles.

X. RENFORCEMENT DES RESSOURCES DU FONDS DE LA CEDEAO

23. La Conférence a rappelé la décision qu'elle a prise lors de sa Session de Lomé en 1988, et par laquelle elle avait approuvé, sous réserve de certaines conditions, le principe du renforcement des ressources du Fonds de la CEDEAO, y compris l'ouverture de son capital aux non-régionaux. Elle a ensuite décidé la création d'un Comité ministériel Ad Hoc de six membres comprenant le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger, le Nigéria et le Togo, Comité qui sera chargé d'explorer les possibilités de mobiliser un volume optimal de ressources en collaboration avec les partenaires non-régionaux.

XI. NOMINATION DU SECRETAIRE EXECUTIF

24. La Conférence a confirmé la nomination du Dr. Abass BUNDU en qualité de Secrétaire Exécutif de la CEDEAO.

XII. SIEGE DE L'ASSOCIATION DES FEMMES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

25. La Conférence a approuvé le choix de la République du Sénégal comme siège de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO).

XIII. FEDERATION OUEST AFRICAINE POUR LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES.

26. La Fédération ouest africaine pour la Promotion des Personnes handicapées a été officiellement reconnue par la Communauté qui lui a octroyé le statut d'observateur au sein des Institutions de la Communauté.

XIV. PROJET DE RESOLUTION SUR LE TERRORISME

27. Dans le cadre de la sauvegarde du principe de la libre circulation des citoyens de la Communauté, la Conférence a examiné une proposition visant à l'adoption d'une résolution sur la prévention du terrorisme dans la sous-région. Compte tenu de ses implications techniques, juridiques et autres, elle a été soumise aux gouvernements des Etats membres pour un examen plus approfondi.

XV. MOTION DE REMERCIEMENTS

28. La Conférence a exprimé sa sincère gratitude à Son Excellence le Capitaine Blaise COMPAORE, Président du Front Populaire, Chef de l'Etat, Chef de Gouvernement et au Peuple Burkinabè pour l'accueil très chaleureux accordé à toutes les délégations et pour les excellentes facilités mises à sa disposition pour assurer le succès des présentes réunions statutaires de la CEDEAO.

XVI. ELECTION DU PRESIDENT

29. La Conférence a élu le Burkina Faso comme Président pour l'année 1989/90.

XVII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

30. La Conférence a accepté l'invitation de la République de Gambie pour la tenue de sa Treizième Session à Banjul, République de Gambie, à une date qui sera communiquée ultérieurement.

FAIT A OUAGADOUGOU LE 30 JUIN 1989.

REPORT ON PROGRESS

1. The Committee has been organized and is now in the process of collecting data on the various subjects assigned to it.

STATE OF THE UNION

2. The Committee has held several meetings and has discussed the various subjects assigned to it. It has also held a public hearing on the subject of the State of the Union.

3. The Committee has also held a public hearing on the subject of the State of the Union.